

**DÉPARTEMENT** Côtes d'Armor  
**ARRONDISSEMENT** Lannion

*Convocation du 18/09/2026*  
*Nombre en exercice : 11*  
*Nombre Présents : 10*  
*Nombre de suffrages : 11*  
*Dont Nombre de procuration : 01*

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE du jeudi 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont rassemblés en la maison commune sous la présidence de Monsieur Pascal COURGIBET Maire.

**Présents** : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOU, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC

**Absents excusés et/ou ayant remis procuration** : Anne-Marie KERMABRUN donne pouvoir à Pascal COURGIBET

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Romuald EVEN

***Objet : Élection des délégués au CNAS***

Le CNAS (Comité national d'action sociale) est une association loi 1901 qui gère les prestations d'action sociale pour les agents de la fonction publique territoriale et de leurs établissements publics.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'organisation paritaire de l'association, il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité.

***Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité***

**DÉSIGNE** pour représenter la commune de Mantallot au CNAS :

Délégué élu : Mme Laurence NEHR

Délégué agent : M. Anthony ADAM

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et toutes pièces nécessaires à la validation de cette décision.

***Le secrétaire de séance,***  
Romuald EVEN



***Le Maire,***  
Pascal COURGIBET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*